

Rapport du garant

**suite à la décision n°2011/83/SRG/3 du
7 décembre 2011**

Projet d'extension du stade de
Roland Garros

Réunions complémentaires du 17 et 24 janvier 2012

établi par Jean-Pierre TIFFON

Le 27 janvier 2012

1. Les suites données à la décision de la CNDP

Après la décision de la CNDP recommandant la tenue de deux réunions complémentaires, le garant a rencontré différentes parties prenantes du projet d'extension.

La FFT a indiqué rapidement son souhait de mettre en œuvre les recommandations de la CNDP et a proposé un calendrier pour les deux réunions complémentaires.

Le garant a été reçu par les services de la Ville de Paris pour un échange approfondi sur le déroulement de ces réunions, les thématiques à y traiter et les interlocuteurs à solliciter. Suite à cet échange, les représentants de la Ville de Paris ont indiqué au garant leur décision de reporter le calendrier de l'enquête publique sur la révision simplifiée du PLU initialement programmée début janvier 2012.

Le garant s'est entretenu avec Monsieur le Député-Maire de Boulogne Billancourt sur le calendrier des réunions de concertation et sur les thématiques. Le garant a été invité à participer à une réunion de consultation des associations, des délégués de quartier concernés, et des élus et services municipaux. Cette réunion s'est tenue le 9 janvier et a permis d'identifier les principales préoccupations en particuliers sur les questions de transport et de circulation.

Le garant a eu plusieurs échanges téléphoniques et par mail avec des représentants associatifs.

Par ailleurs, la décision de la CNDP a favorisé sur les deux thèmes de concertation, des échanges approfondis entre la FFT, les services des villes de Paris et de Boulogne Billancourt. Plusieurs intervenants ont publiquement salué la tenue de ces réunions de travail et l'intérêt de telles discussions techniques.

Les réunions publiques ont été programmées les 17 et 24 janvier au stade Roland Garros.

2. La réunion sur les transports et les accès au stade

Le garant a animé cette réunion de concertation.

En complément du compte-rendu établi par la FFT, le garant souhaite souligner plusieurs points.

- La participation d'élus représentants la Ville de Paris, du Député-Maire de Boulogne Billancourt, de différents responsables services de la Ville de Paris et de Boulogne Billancourt, de représentants de la Préfecture de Police et de la Ratp a permis que les attentes et inquiétudes des riverains soient directement entendues. Elle a aussi mis en lumière que ces sujets méritent une coopération approfondies entre ces différentes instances pour que des solutions efficaces soient définies.
- Le diagnostic présenté par le bureau d'étude mandaté par la FFT a été plus précis et argumenté que celui présenté dans la réunion de concertation tenue en novembre. Il apparaît cependant que certaines données sur la situation actuelle ou sur les évolutions envisagées ne concordent pas avec celles observées ou anticipées par certains services et associations. À titre d'exemple, le nombre des deux roues anticipé par la Préfecture de Police est nettement plus élevé que celle du bureau d'étude. La confrontation des données semble devoir se poursuivre et donner lieu à information et sollicitation des riverains.
- Les données sur les nombres de spectateurs, d'accrédités, de véhicules légers et de poids lourds fournis par le bureau d'étude paraissent encore trop optimistes pour certains connaisseurs du quartier et associations. L'annonce par la FFT d'analyses et études complémentaires pendant le prochain tournoi est positive. Il semble opportun d'informer les associations et riverains de l'organisation de l'étude voire de les associer à sa réalisation.
- Les estimations du nombre de spectateurs après l'extension sont elles-aussi jugées trop optimistes. Des associations s'interrogent sur le nombre de nouveaux spectateurs venant pour les soirées et surtout sur les flux d'entrées et de sorties en fin d'après-midi et aussi sur la plage horaire des restrictions de circulation.
- Les engagements oraux concernant la privatisation de l'avenue Gordon Bennett qui serait réduite de 9 semaines à 6 semaines sont à confirmer officiellement par La FFT mais aussi par la Ville de Paris. Un engagement de la Ville de Paris sur la non privatisation de cette avenue est indispensable et pourrait faire l'objet d'un accord avec la Ville de Boulogne Billancourt.

3. La réunion sur l'information pendant l'avancement du projet

Le garant a animé cette réunion.

Le compte-rendu de la FFT appelle les compléments suivants.

- Les critiques formulées par certaines associations sur l'information relative à la présente concertation ont conduit le garant à rappeler les termes de son rapport. Le dispositif mis en œuvre par la FFT lui a semblé pertinent et conforme à d'autres concertations. Il n'a pas été fait critique dans les premières réunions de concertation de ce dispositif. Il convient cependant de tirer des enseignements de cette concertation. Les associations, riverains et élus des quartiers pourraient transmettre à la FFT leurs critiques concrètes et surtout leurs suggestions pour une renforcer l'efficacité de l'information.
- Les dispositifs d'information et d'association des parties prenantes présentés par la FFT et par la Ville de Paris répondent à la recommandation de la CNDP. La tenue d'une réunion publique après le 15 mars est un premier rendez-vous important. Il devra permettre d'explicitier formellement les évolutions du projet et de sa mise en œuvre. Il serait opportun d'inciter les associations, les riverains, les élus des quartiers à présenter leurs suggestions :
 - Sur les voies et moyens d'améliorer le dispositif d'information proposé,
 - Sur les sujets et thèmes prioritaires d'information et de discussion,

La FFT et ses partenaires devront répondre à la demande formelle de création d'un comité de suivi du projet faite lors de la réunion du 24 janvier.

4. En conclusion :

Les recommandations de la CNDP ont été mises en oeuvre volontairement par la FFT et ses partenaires.

Les deux réunions ont permis un réel approfondissement des deux thématiques : les transports et l'information.

Une réunion sera organisée en mars permettant à la FFT et à ses partenaires d'indiquer les évolutions du projet et de sa mise en œuvre décidées à la suite de la concertation. La FFT et ses partenaires pourront y annoncer leur décision sur la création d'un comité de suivi demandée par plusieurs associations.

Le garant a été invité à participer à cette réunion.